



FLASH CSE

19 / 12 / 2019



Fonctionnement du CSE : les élus CGT prennent acte de l'absence du président Mr Besnard.

- **Validation du règlement intérieur** : le règlement est toujours au point mort, la direction s'en tient au minimum prévu par la loi. Pas de moyens ni de temps mis à disposition des élus. La CFDT et UNSA désignent Mr Perrusson comme secrétaire adjoint et Mr Da Silva en tant que trésorier adjoint.
- **Allocation d'heures de délégation pour le secrétaire et le trésorier** : La direction refuse
- **Désignation référent harcèlement** : la CGT présente Mr Patrick Girard, la CFDT et UNSA désignent Mme Laurence Comte (infirmière)
- **Prise de notes des réunions** : la direction ne souhaite pas participer aux prises de note du CSE. Ce dernier devra en assumer la charge financière (environ 1500€ pour une journée). Les élus continuent à demander une prise en charge par la direction.
- **Moyens mis à disposition des élus** : en attente de confirmation de la part de la direction qui informe qu'elle mettra le minimum imposé par la loi.

Mise en place des commissions :

- **Commission CSSCT (ex CHSCT)** : reporté au prochain CSE (la direction ne souhaite pas aller au-delà de 5 membres à répartir entre les 3 organisations syndicales (OS), et ce sans moyen en temps pour les membres (à leur libre disposition).
- **Commission d'information et aide au logement** : 2 membres par OS
- **Formation** : 2 membres par OS
- **Egalité homme / femme** : 2 membres par OS
- **Œuvres sociales** : 2 membres par OS
- **Restaurant d'entreprise** : 2 membres par OS + 1 référent Verallia packaging

Formation des élus : la CFDT a présenté un budget collectif pour une formation commune. La CGT tient à se former auprès de l'organisme de son choix et bénéficier d'une formation de qualité, axée dans l'intérêt des salariés. La CGT a demandé à la direction de pouvoir bénéficier d'une avance sur les budgets des années futures du CSE alloués à la formation syndicale sur les 4 prochaines années afin de former tous les élus le plus rapidement possible (la mise en place du CSE est unique et nouvelle). La direction doit donner prochainement ou non son accord sur l'avance de budget, les 3 OS auront un budget équitable pour chaque élu pour se former.

Bilan formation : à fin Novembre, 85% du budget est utilisé. La CGT garde un œil sur les différentes formations. (Intitulés, durées, bénéficiaires etc...)

Résultats de novembre : reportés au prochain CSE

Point mutuelle Solimut : Mr Galléa (responsable Solimut) et Mr Gelin (correspondant mutuelle) présentent les comptes de la mutuelle qui sont présentés comme sains et équilibrés. Pour équilibrer les comptes et maintenir une prestation de qualité, une augmentation de 1.8% sera appliquée au 1^{er} janvier 2020 (*contre 6.5 % initialement prévus au contrat*), principalement liées aux taxes et à la mise en place du « zéro reste à charge ».

Des appels d'offres seront prochainement proposés par la direction qui souhaite avoir un contrat unique au niveau du groupe. Le groupe Solimut se dit en mesure de répondre à cet appel d'offre.

Décisions du CSE :

- **Horaires d'ouverture :** restent inchangés
- **Consultation sur les chèques vacance et participation vacance :** pour l'année 2020, une nouvelle formule est proposée aux salariés de par les exigences fiscales URSSAF pour remplacer l'ancien système lié à la déclaration de revenus. Un nouveau mode d'attribution a été validé par le CSE par catégorie pour pallier au prélèvement à la source (année blanche) ;
Ouvriers : 275 € ; Maîtrise : 222 € ; Cadres : 175 €
- **Information sur les locations vacances :** la commission activité sociale doit se réunir début janvier pour choisir et valider les locations de vacances qui seront proposées pour l'été 2020.
- **Consultation chèque exceptionnel fin d'année :** les élus CSE ont unanimement voté l'attribution d'un chèque cadeau de 70 € pour chaque salarié, qui seront remis début janvier.
- **Programme Aceb 1^{er} trimestre :** le CSE reconduit le programme ACEB pour le 1^{er} trimestre.
- **Permanence du CSE durant les fêtes de fin d'année :** une permanence sera assurée pour les congés de fin d'année.
- **Information sur le contrat de travail de la secrétaire administrative du CSE :** le contrat de la secrétaire reste inchangé.

INFOS ELECTION COGNAC

La CGT Cognac obtient 71,92 % des voix

L'UNSA 28,08%

FO obtient 4,89 %

CFDT : Néant

Au niveau de Verallia,

la CGT reste la 1^{ère} organisation syndicale avec plus de 50 % des voix.

Sur ces excellentes nouvelles,
la CGT Chalon vous souhaite
de très bonnes fêtes de fin d'année !!!

A l'année prochaine pour engager une année de luttes revendicatives, notamment les retraites dont les luttes se poursuivent partout en France durant cette période de fin d'année.

La CGT Chalon a tenu son Assemblée Générale vendredi 20 décembre et est d'ores et déjà prête à engager des actions revendicatives sur plusieurs dossiers chauds dès la rentrée.